

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France

Séance Plénière du 8 février 2021

Bilan ANAH des aides en région : zoom sur MaPrimeRénov'

1- Rappel

Née de la fusion d'Habiter Mieux Agilité et du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) au 1^{er} janvier 2020, **MaPrimeRénov' (MPR)** est une aide à la rénovation écologique des logements ouverte aux propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes.

Il s'agit d'une aide forfaitaire calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux.

Cette aide est cumulable avec les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), les aides des collectivités locales et les aides d'Action Logement

Les travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

2- Bilan 2020

Au 1^{er} décembre 2020, **en Région Hauts-de-France, 14 809 ménages ont obtenu une prime** permettant la réalisation de 16 345 gestes de rénovation pour **un montant de plus 126M€ TTC de travaux.**

	Dossiers	Gestes		Répartition des propriétaires occupants	Montant TTC des travaux	Montant MaPrimeRénov'
		nombre	répartition			
Aisne	1 316	1 497	9%	10%	14,9 M€	5,9 M€
Nord	5 591	6 142	38%	41%	40,2 M€	13,7 M€
Oise	1 514	1 691	10%	14%	18,7 M€	7,9 M€
Pas-de-Calais	4 801	5 237	32%	24%	37,1 M€	13,4 M€
Somme	1 587	1 778	11%	10%	15,4 M€	5,9 M€
Hauts-de-France	14 809	16 345	100%	100%	126,3 M€	46,8 M€

Source : Données MPR au 01/12/2020

Deux particularités à souligner :

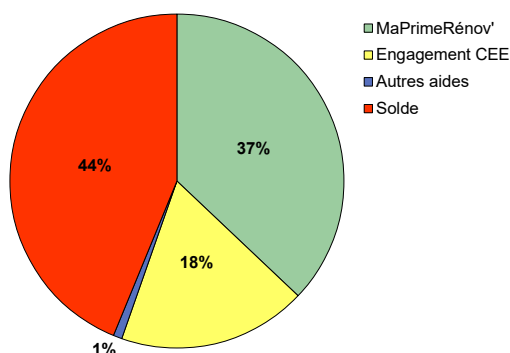
- la majorité des dossiers déposés ne concerne qu'un seul geste de travaux.
- proportionnellement, le nombre de demandes est nettement supérieur dans le Nord (plus de 37 % des gestes réalisés) et le Pas-de-Calais (plus de 32 % des gestes réalisés).

Comparativement à l'échelle France Entière, **la région Hauts-de-France représente plus de 13 % du nombre de gestes réalisés et se place ainsi au 1^{er} rang à l'échelle nationale**. Elle se situe au 4^{ème} rang national en termes de montants de primes et des travaux réalisés.

A l'échelle nationale, au 1^{er} décembre 2020, 163 176 dossiers avaient été déposés et le montant des primes payées s'élève à 75 146 301 € (source CA de l'Anah du 02/12/2020)

Le poids de MPR dans le plan de financement :

MaPrimeRénov représente en moyenne 37 % du montant des travaux



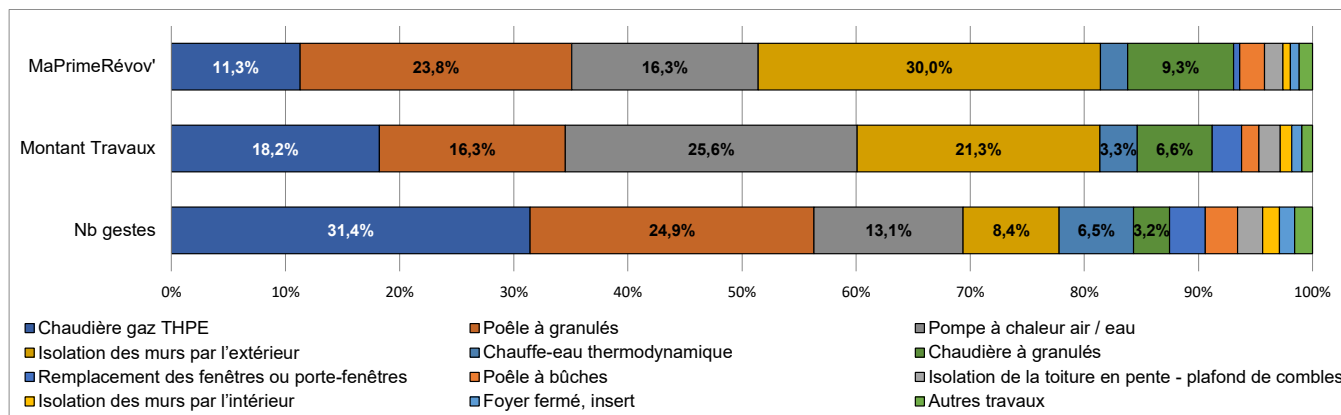
Travaux TTC	Montant (M€)	Pourcentage
MaPrimeRénov'	46,75 M€	37,1%
Engagement collectivités	0,36 M€	0,3%
Engagement retraites	0,1 M€	0,1%
Engagement Action Log.	0,03 M€	0,0%
Engagement CEE	23,05 M€	18,3%
Engagement autres aides	0,6 M€	0,5%
Solde	55,23 M€	43,8%

Source : Données MPR au 01/12/2020

La nature des travaux réalisés :

Parmi les gestes réalisés, **MPR a majoritairement cofinancé l'installation de chaudières gaz THPE et des poêles à granulés.**

Les travaux d'isolation par l'intérieur, l'extérieur ou des toitures en pente ne représentent qu'environ 22 % des gestes réalisés.



Source : Données MPR au 01/12/2020

L'analyse des données met en exergue quelques **particularités départementales** :

- Dans l'Aisne et la Somme, le nombre d'installation de poêles à granulés est supérieur à celui des chaudières gaz

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

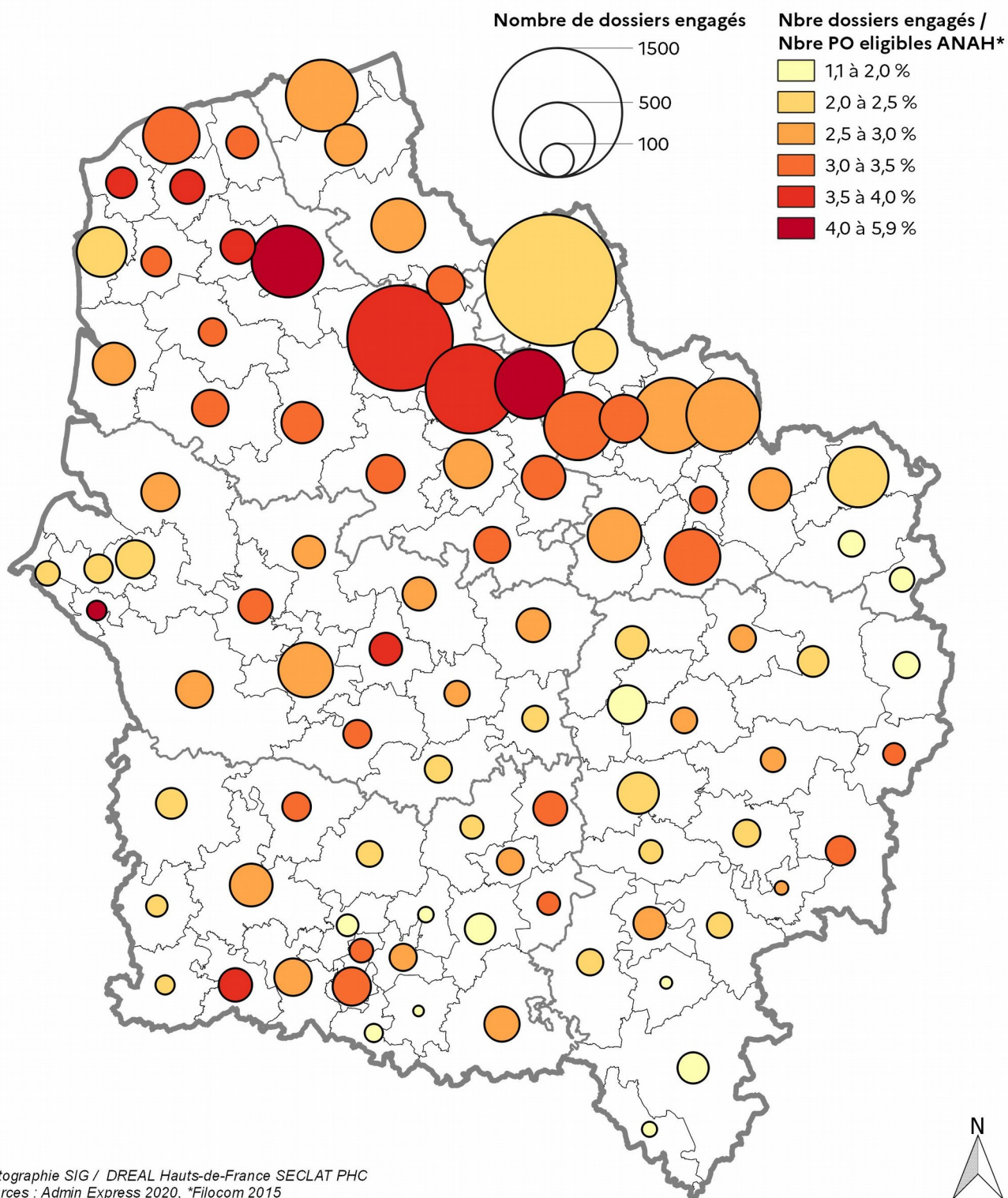
Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- Dans l'Oise, les travaux d'isolation par l'extérieur représentent plus de 25 % des gestes effectués, et constituent la première catégorie de gestes cofinancés par MPR
- Dans le Nord, plus de 41 % des gestes financés concernent l'installation de chaudières gaz.

MaPrimeRénov' au 1er décembre 2020



44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48 - Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

3- Les Évolutions de MPR au 1^{er} janvier 2021

Dans le cadre du plan France Relance, MPR devient la principale aide de l'État à la rénovation écologique, ouverte à tous.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Ouverture à l'ensemble des Propriétaires Occupants qui occupent leur logement
- Ouverture à l'ensemble des copropriétaires
(création de MPR copropriétés : aide forfaitaire versée au syndicat de copropriétaires pour des travaux en parties communes, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires, occupants comme bailleurs)
- Ouverture à l'ensemble des Propriétaires Bailleurs
- Bonus "sortie de passoire" et bonus "BBC"
- Encouragement des rénovations globales ambitieuses
- Création d'un forfait pour permettre aux demandeurs d'être accompagnés par un organisme (forfait AMO)

Pour 2021, le budget national alloué à MPR s'élève à 1 460M€